ROZOY FLASH n° 163

Bulletin d'informations communales – **2 août 2018**

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 juillet 2018

La séance du Conseil Municipal du 25 juillet, présidée par José FLUCHER, Maire, débute à 20h00, salle des délibérations de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : Nicolas FRICOTEAUX – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Roger POTET – Lucienne BEKALAREK – Martine MAINGAINT – Dominique LECLERCQ – Patricia CARAQUIN – Xavier BOULANDE – Olivier THOUANT.

Absents excusés :
Jean-René DURTETTE – pouvoir à Marie-Agnès MARCHAND
Christelle BERNAILLE – pouvoir à Nicolas FRICOTEAUX
Adeline MOINEUSE

Secrétaire de séance :
Marie-Agnès MARCHAND

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Modification statuts Communauté de Communes des Portes de la Thiérache,
- Création de poste,
- Médiation préalable obligatoire,
- Questions diverses.

DELIBERATIONS

Après avoir adopté le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

MODIFICATION STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE LA THIERACHE

Par délibération du 23 avril 2018, le conseil communautaire a modifié les statuts de la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache afin de les adapter aux exigences législatives et notamment la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Cela concerne, entre autres, les voiries reconnues d'intérêt communautaire, lesquelles seront définies par délibération du conseil communautaire.
Le Président de la Communauté de Communes a proposé que la voirie d'intérêt communautaire soit définie par délibération et non énumérée dans les statuts.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes telle que notifiée aux communes. Pour la commune de ROZOY-SUR-SERRE, il s'agit par exemple de la rue de la Praille qui sera désormais prise en charge par la Communauté de Communes.
Dans l'attente que cette rue soit reprise par la Communauté de Communes, il est demandé au service technique de combler les nids-de-poule avec de l'enrobé, car cette chaussée est fortement endommagée.

CREATION DE POSTE

Laëtitia LANGLET, qui a été employée en contrat d'avenir pendant 3 ans (du 01/08/2014 au 31/07/2017) puis stagiairisée le 1er août 2017 en tant qu'adjoint administratif territorial, a obtenu le concours d'adjoint administratif principal 2ème classe en juin 2018.
Une création de poste est nécessaire pour qu'elle puisse être affectée à ce grade.

MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

M. le Maire expose à l'assemblée : l'article 5 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle prévoit que certains recours contentieux peuvent être soumis à une médiation préalable obligatoire (MPO) avec le Centre de Gestion.
42 Centres de Gestion ont été retenus, dont celui de l'Aisne, pour participer à cette expérimentation.

Toutefois, pour être effectif, chaque Centre de Gestion doit avoir conclu avant le 1er septembre 2018 avec ses collectivités et établissements publics de son ressort une convention lui confiant la mission de Médiation Préalable Obligatoire en cas de litiges avec leurs agents.
La *Médiation* permet de résoudre un litige entre un agent et une collectivité avec le Centre de Gestion comme médiateur, dans le cadre d'un processus structuré. Dès lors que la collectivité l'a décidé, elle devient *Préalable* à une action en justice et *Obligatoire* en ce qu'elle s'impose aux parties.
Les décisions concernées sont celles relatives par exemple à : un des éléments de rémunération, des congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels, le classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade, la formation professionnelle, l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions …
L'intérêt est de régler le litige plus rapidement, d'en limiter le coût (pas de frais d'avocat obligatoire ni de frais de justice) et de trouver une décision légale qui convienne à chaque partie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion en vue de recourir à la Médiation Préalable Obligatoire.

QUESTIONS DIVERSES

RACHAT DE TERRAINS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
Suite au transfert de la ZAC du Grand Hôtel, la Communauté de Communes des Portes de la Thiérache, souhaite acquérir des parcelles situées sur cette zone, appartenant à la commune et au CCAS de ROZOY-SUR-SERRE. Elle a adressé une proposition.
Après échanges des membres du Conseil Municipal, une nouvelle proposition portant sur certaines parcelles et leur prix va être adressée à la Communauté de Communes. Les actes notariés seront rédigés prochainement afin que tout soit finalisé en septembre.

VIDEOSURVEILLANCE
Lors de la réunion de conseil du 2 février 2018, il avait été décidé de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'installation d'un système de vidéosurveillance. Dans la mesure où une autorisation préfectorale est nécessaire, cet investissement ne sera probablement pas effectué cette année.
M. FLUCHER a demandé d'autres devis qu'il recevra courant septembre.
M. FRICOTEAUX informe que la Communauté de Communes souhaiterait qu'une caméra soit installée près de leurs bureaux ainsi qu'au niveau de la déchetterie. Il conseille de se rapprocher d'eux pour connaître leurs besoins précis.

M. le Maire propose un tour de table :

Sylvain POULAIN se plaint des nuisances sur la commune : incivilités tous les jours (panneaux de signalisation retournés, consommation d'alcool, …) et tapages nocturnes jusque minuit voire 1 heure du matin. Situation qui devient insupportable et qui nuit au sommeil des habitants proches de la Place de l'Europe.
Sont évoqués l'installation de caméras mobiles, la présence renforcée des équipes de gendarmerie, le signalement aux services sociaux, à la CAF ….

Dominique LECLERCQ fait une remarque sur les chemins de randonnée aménagés dans l'Aisne. Il les trouve peu nombreux. Olivier THOUANT explique qu'une personne faisant partie de l'Association des Chemins du Nord-Pas-de Calais-Picardie a été chargée de recenser tous les chemins ruraux de la commune. Olivier THOUANT doit désormais voir comment les aménager.

Xavier BOULANDE s'étonne que la borne électrique installée sur la Place de l'Europe ne soit toujours pas fonctionnelle. Une relance va être faite auprès de l'USEDA.
A la question du transfert de la médiathèque vers l'ancienne perception, il lui est répondu qu'il n'y avait pas d'évolution du projet pour le moment.

Nicolas FRICOTEAUX
Concernant le projet d'aménagement paysager du terrain de la Cour des Prés, il est possible d'effectuer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif API (Aisne Partenariat Investissement). Le taux pourrait être de 20 %. Elle complèterait celle de 50 % déjà obtenue auprès de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).
Extension maison médicale : la labellisation sera effective en septembre. La Région pourrait ainsi financer ce projet.

La séance du conseil municipal est clôturée à 22h15.

Informations générales

Message de la Préfecture de l'Aisne
Campagne Nationale 2018 de prévention des risques liés à la baignade

En France, la noyade est la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 15 ans, devant les suffocations, les accidents par feu puis les chutes.
L'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) vous propose de consulter sa brochure complète sur les précautions à prendre pour éviter tout risque de noyade des enfants, mais aussi des adultes.

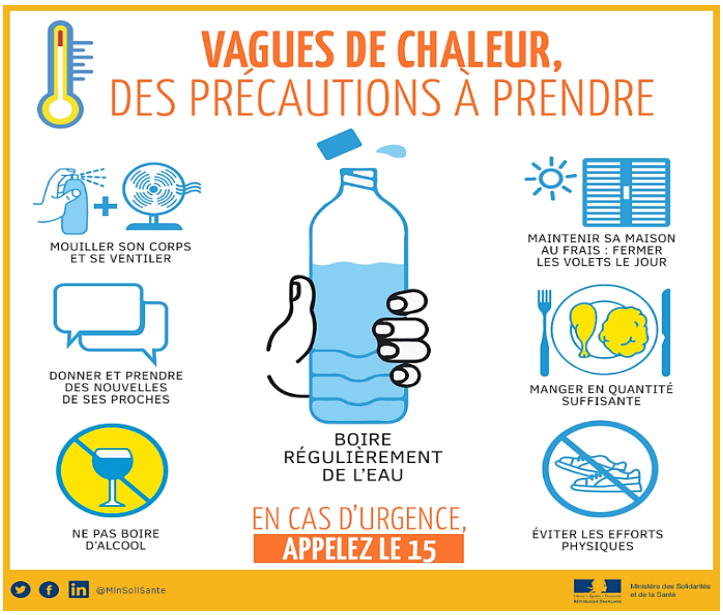

Météo France prévoit pour les jours qui viennent des températures pouvant atteindre 30°C à 31°C. Soyez attentifs aux personnes vulnérables qui vous entourent : prenez des nouvelles de vos proches, protégez en permanence les plus jeunes et les plus âgés, soyez vigilants aux travailleurs en extérieur.

Parents, redoublez de vigilance, les enfants sont particulièrement vulnérables à la chaleur et peuvent être victimes plus rapidement que les adultes de déshydratation, d'hyperthermie ou d'un coup de chaleur !

En voiture, les niveaux de température peuvent rapidement devenir mortels. Même avec une température extérieure assez fraîche (moins de 25°C), l'intérieur d'un véhicule garé au soleil peut monter au-delà des 45°C : il ne faut donc jamais laisser un enfant seul ou un animal dans une voiture immobilisée au soleil.

voir le site : www.social-sante.gouv.fr/canicule

LES ECHOS DE NOS COMMERCES

Fermeture de "MG FLORES"
Message de Maryline GRANSART, fleuriste : "MG FLORES" vous remercie pour ces onze années passées ensemble et reste à votre disposition au 6, rue Jean BONNAIRE 08220 MAINBRESSON. 03.24.38.46.08 – 06.86.83.27.12.

HOTEL – BAR – RESTAURANT "ENTRE NOUS"
Après 5 années d'exploitation, Jan et Monique DE KREIJ ont fait le choix, à partir du 1er juillet, de n'ouvrir le restaurant qu'à leurs clients de l'hôtel et de fermer le bar.

Morsure de tique et prévention de la maladie de Lyme

Sécurité sociale – L'Assurance Maladie

Lors d'une promenade dans la nature, des tiques peuvent s'accrocher à votre peau et, si elles sont infectées par la bactérie Borrelia, vous transmettre la maladie de Lyme.
Il est important de retirer les tiques au plus vite pour éviter ce risque. Si la forme d'une plaque rouge qui s'étend en cercle apparaît sur la zone de piqûre dans les jours suivants, consultez un médecin ou demandez conseil à votre pharmacien.
Aller sur le site ameli.fr – morsures de tique
https://www.ameli.fr/aisne/assure/sante/urgence/morsures-griffures-piqures/morsure-tique-maladie-de-lyme

REPRISE RANDONNEES PEDESTRES

mardi 11 septembre - samedi 22 septembre
Départ 14h - Place de l'Europe

MANIFESTATIONS A VENIR

Samedi 18 Août	**Fête patronale – Manèges - 14h Concours de pétanque – 22h Bal public disco**
Dimanche 19 août	**Millénaire collégiale** terrain de la Cour Des Prés (parking près de la rivière) : **à partir de 10h et toute la journée, camp médiéval - 16h Grand spectacle de chevalerie** **19h banquet du millénaire – 22h30 feu d'artifice à la collégiale** **Fête patronale** - Manèges sur la place de l'Europe
Lundi 20 août	**11h Messe pour les défunts** à la chapelle Notre Dame **14h Fête patronale** – manèges - concours de boules en bois – distribution de tickets de manèges - jeux pour les enfants
Samedi 25 août	**Fête à APREMONT** – 14h concours de boules en bois –**19h** buffet froid – **22h** bal public - **22h30** feu d'artifice
Dimanche 26 août	**Voyage à BERCK SUR MER** organisé par TACT – 03.23.98.50.39.
Vendredi 31 août	**Libération de ROZOY – 18h30 –** Dépôt de gerbe au Monument aux Morts et vin d'honneur
Vendredi 31 août	**Assemblée Générale du Foyer Rural –** 20h30 - Mairie
Samedi 8 septembre	**Assemblée Générale des Amis de Rozoy et de sa Collégiale –** 10h - Mairie
Samedi 15 septembre	**Journées du Patrimoine – Visite guidée de la collégiale** – 13h45
	Millénaire collégiale – Randonnée du Millénaire – Départ 15h15 - environ 7km
Dimanche 16 septembre	**Journées du Patrimoine –Visite guidée de la collégiale –** 13h45

DECHETTERIE DE ROZOY SUR SERRE

Le 27 juin, une zone de réemploi a été inaugurée sur le site de la déchetterie.
Cette zone, véritable lieu de libre échange, prend place sous deux abris. Ainsi, tout usager du territoire pourra venir retirer gratuitement et librement meubles ou autres petits objets de décoration, vaisselle, livres, CD etc… le tout en bon état, amenés par des dépositaires. Tous ces objets, amenés à être jetés, pourront donc être réutilisés, customisés et retrouveront une seconde vie.

Suite à des travaux de mise aux normes, la déchetterie de ROZOY sera fermée du 30 juillet au 11 août et du 29 août au 1er septembre.

PISCINE DE CHAOURSE

Les transports de bus vers la piscine de CHAOURSE sont ouverts à tous les habitants de la Communauté de Communes et sont gratuits. Pour en bénéficier, vous devez retirer une carte de transport auprès du secrétariat de mairie (apporter photo).

Relais assistantes maternelles (RAM)

Besoin de place ? Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) accepte avec grand plaisir vos dons de livres, jeux et jouets, en bon état, pour les enfants de 0 à 6 ans.
Vous pouvez les déposer à l'ADMR de Montcornet, 8 rue du Ruisseau, contacter l'animatrice au 06.79.22.45.42.